



Le Cercle de l'Épée de Nantes organise les trophées :



VILLE DE NANTES • MAITRE DEFFES DEUXIEME CHANCE

Le 13 Octobre 2019 à Nantes

(Salle d'Armes Mangin Beaulieu)

Épée Senior H/F et M17 H/F

Le règlement en vigueur est celui de la FFE. Les tireurs doivent avoir leur licence 2019-2020 validée.

Le droit d'engagement est fixé à 10 € par tireur.

Inscriptions avant le mercredi 9 Octobre : les engagements se font en ligne sur le site de la fédération française d'escrime : <http://www.escrime-ffe.fr>.

Aucun engagement ne sera accepté sur place ou par téléphone.

Le challenge du meilleur club est attribué pour une année au club ayant totalisé le minimum de points sur ses trois meilleurs tireurs seniors (2 hommes + 1 femme) **et** ses trois meilleurs tireurs cadets (2 hommes + 1 femme). Le Challenge sera attribué définitivement au bout de 3 victoires, sans limitation d'année.

Derniers vainqueurs :

2011 : C.E.Nantes
2012 : C.E.Nantes
2013 : C.H.E. (Saint-Herblain)
2014 : C.H.E. (Saint-Herblain)
2015 : N.D.C (Angers)
2016 : C.H.E (Saint-Herblain)
2017 : C.E Nantes
2018 : Escrime Valletaise

Le vainqueur de chaque épreuve individuelle recevra une coupe et un prix, ce, par catégorie. Les 4 finalistes seront récompensés d'un lot. Les 4 finalistes du **trophée de LA DEUXIEME CHANCE**, hommes et femmes confondus, seront également récompensés d'un lot.

Horaire des épreuves

	Appel	Scratch	Début des épreuves
Épée senior Féminine et Masculine	9h00	9h15	9h30
Épée M17 Femme et Homme	10h30	10h45	11h00

- **Formule** : 2 tours de poule de 5 ou 6, puis tableau d'éliminations jusqu'à la finale.
- **A l'issue du premier et du deuxième tour d'élimination directe Hommes et Dames, les perdants pourront s'inscrire au tournoi de la DEUXIEME CHANCE (élimination directe jusqu'à la finale)**
- **Le Directoire Technique** sera constitué le jour même.
- **Les assauts** seront auto-arbitrés.
- **La tenue** devra être conforme au règlement de la FFE, chaque tireur s'arme et s'équipe sous sa responsabilité.
- Les organisateurs se réservent le droit de modifier la formule. Ils déclinent toute responsabilité en cas de perte de matériel, d'accident ou de vol. Tout tireur engagé dans l'épreuve reconnaît implicitement avoir pris connaissance de tous les articles du présent règlement, et les accepte sans réserve.

